

Conditions Générales de Vente (CGV)

Ascently

Version 1.0 — 30 juillet 2026

Éditeur : SAS Geekie — SIREN : 919 731 539 — Siège social : 4 rue de la Gare, 14000 Caen, France

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») régissent les conditions dans lesquelles la société SAS Geekie commercialise la solution logicielle Ascently, accessible en mode SaaS (Software as a Service).

Ascently est une plateforme permettant notamment de réduire les risques de divulgation de données confidentielles lors de l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle ou de tout autre logiciel tiers grâce à des mécanismes de masquage, de pseudonymisation et de restauration des informations.

Les présentes CGV s'appliquent à toute souscription d'un abonnement ou à tout achat de crédits effectué via la plateforme Ascently.

Elles sont applicables aux clients professionnels ainsi qu'aux consommateurs, sous réserve des dispositions impératives du Code de la consommation.

Toute souscription implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Article 1 — Identification du vendeur

La plateforme Ascently est éditée et exploitée exclusivement par :

SAS Geekie

SIREN : 919 731 539

Adresse : 4 rue de la Gare, 14000 Caen, France

Support : support@ascently.ai

Site internet : <https://www.ascently.ai>

Le directeur de publication est le représentant légal de SAS Geekie.

Article 2 — Objet

Les présentes CGV ont pour objet de définir :

- les modalités de souscription aux abonnements Ascently ;
- les conditions d'achat et d'utilisation des crédits ;
- les modalités de paiement ;
- les conditions de résiliation ;
- les droits et obligations des parties.

Les présentes CGV complètent les Conditions Générales d'Utilisation (CGU), la Politique de confidentialité ainsi que les Mentions légales disponibles sur le site.

En cas de contradiction, les présentes CGV prévalent pour toutes les questions relatives à la vente du service.

Article 3 — Description du service

Ascently est une plateforme SaaS permettant notamment :

- de préparer des documents avant leur transmission à une intelligence artificielle ou à un logiciel tiers ;
- de masquer ou pseudonymiser certaines données ;
- de restaurer les informations d'origine lorsque cela est possible ;
- d'administrer un espace sécurisé de traitement documentaire ;
- de gérer un portefeuille de crédits de traitement.

Les fonctionnalités disponibles dépendent de l'abonnement souscrit.

Les caractéristiques détaillées figurent sur le site internet d'Ascently.

SAS Geekie se réserve le droit de faire évoluer le service afin d'améliorer ses performances, sa sécurité ou ses fonctionnalités.

Article 4 — Création d'un compte

L'utilisation d'Ascently nécessite la création d'un compte.

Le Client s'engage à fournir des informations exactes.

Le Client est seul responsable de la confidentialité de ses identifiants.

Toute utilisation réalisée depuis son compte est réputée effectuée sous sa responsabilité.

Le partage volontaire d'identifiants est interdit.

Article 5 — Abonnements

Ascently est proposé sous forme d'abonnements mensuels ou de toute autre formule publiée sur le site internet.

Chaque abonnement donne accès à un ensemble de fonctionnalités déterminées par la grille tarifaire en vigueur.

Les fonctionnalités peuvent évoluer au fil du développement de la plateforme.

Certaines fonctionnalités pourront être réservées à certaines offres commerciales.

La liste des fonctionnalités disponible sur le site internet fait foi.

Article 6 — Renouvellement

Les abonnements sont souscrits sans engagement de durée.

Ils sont renouvelés automatiquement à chaque échéance mensuelle jusqu'à leur résiliation.

Le Client peut résilier son abonnement à tout moment :

- depuis son espace client lorsqu'il est disponible ;
- par courrier électronique ;
- par courrier postal ;
- par téléphone ;
- ou auprès du support client.

La résiliation prend effet à la fin de la période déjà réglée.

Aucun remboursement prorata temporis n'est effectué.

Article 7 — Crédits de traitement

Certaines fonctionnalités de la plateforme Ascently nécessitent la consommation de crédits de traitement.

Les crédits peuvent être acquis séparément de l'abonnement ou être inclus dans certaines offres commerciales, selon les conditions en vigueur au moment de la souscription.

Les modalités d'acquisition, d'utilisation, de consommation, de validité ainsi que les règles applicables aux crédits sont précisées dans l'Annexe 1 – Description des abonnements, des crédits et des fonctionnalités, ainsi que sur la page « Tarifs » du site internet d'Ascently.

Les tarifs des crédits, les modalités de consommation, les packs proposés ainsi que les offres commerciales applicables sont ceux en vigueur au moment de la commande. SAS Geekie se réserve le droit de les modifier à tout moment pour les commandes futures, sans effet rétroactif sur les crédits déjà acquis ou les abonnements en cours, sauf dans les conditions prévues par les présentes Conditions Générales de Vente.

Les crédits sont consommés lors de l'utilisation des fonctionnalités de la plateforme selon les règles techniques et commerciales en vigueur.

Les crédits :

- ne constituent pas une monnaie électronique ;
- ne sont pas convertibles en espèces ;
- ne produisent aucun intérêt ;
- ne peuvent être cédés, vendus ou transférés à un tiers, sauf accord exprès de SAS Geekie.

Les crédits demeurent disponibles tant que le compte du Client est associé à un abonnement actif, sous réserve des éventuelles conditions particulières applicables à certains crédits promotionnels ou offerts.

En cas de résiliation de l'abonnement, les crédits non consommés deviennent définitivement inutilisables à l'issue du délai de conservation des données prévu par les présentes Conditions Générales de Vente.

Sauf disposition légale impérative contraire, les crédits acquis ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni convertibles en numéraire.

En cas d'anomalie technique, d'erreur de calcul ou de dysfonctionnement affectant la consommation des crédits, SAS Geekie se réserve le droit de procéder à toute régularisation conformément aux modalités prévues à l'Annexe 1.

Article 8 — Tarifs et paiement

Les tarifs applicables sont ceux publiés sur le site internet au jour de la commande.

Les prix sont indiqués en euros.

Ils sont exprimés hors taxes ou toutes taxes comprises selon le statut du Client.

Les paiements sont réalisés par carte bancaire ou tout autre moyen proposé lors de la commande.

Les transactions sont sécurisées par un prestataire de paiement spécialisé.

SAS Geekie ne conserve jamais les numéros complets de carte bancaire.

Toute facture est mise à disposition du Client sous format électronique.

En cas de défaut de paiement, SAS Geekie pourra suspendre l'accès au service jusqu'à régularisation.

Article 9 — Droit de rétractation (Clients consommateurs)

Conformément aux articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation, le Client ayant la qualité de consommateur bénéficie d'un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de la souscription de son abonnement pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision ni supporter d'autres coûts que ceux éventuellement prévus par la loi.

Le Client peut exercer ce droit par tout moyen permettant d'exprimer sa volonté dénuée d'ambiguïté (courrier, courrier électronique ou formulaire de rétractation).

Lorsque le Client demande expressément que l'exécution du service commence avant l'expiration du délai de rétractation, il reconnaît que le service pourra être exécuté immédiatement.

Le droit de rétractation demeure applicable tant que le service n'a pas été pleinement exécuté et que les crédits achetés n'ont pas été utilisés.

En cas de consommation totale ou partielle des crédits ou de commencement effectif de l'exécution du service dans les conditions prévues par le Code de la consommation, le remboursement pourra être refusé ou limité conformément aux dispositions légales applicables.

Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux Clients professionnels.

Article 10 — Résiliation

Le Client peut résilier son abonnement à tout moment.

La résiliation prend effet à l'issue de la période d'abonnement déjà payée.

Aucun remboursement des sommes déjà versées ne sera effectué, sauf disposition légale impérative contraire.

À compter de la date de fin de l'abonnement :

- l'accès au service est interrompu ;
- les crédits non utilisés deviennent indisponibles ;
- les traitements en cours sont arrêtés ;
- les données sont conservées pendant une durée maximale de trente (30) jours afin de permettre leur récupération, sauf demande de suppression immédiate du Client ou obligation légale contraire.

À l'issue de ce délai, les données sont définitivement supprimées des systèmes de SAS Geekie.

SAS Geekie pourra résilier ou suspendre immédiatement un compte en cas :

- d'utilisation frauduleuse ;
- de non-paiement ;
- de violation des présentes CGV ou des CGU ;

- d'utilisation contraire aux lois et règlements.

Cette suspension ou résiliation ne donne droit à aucune indemnisation.

Article 11 — Obligations du Client

Le Client s'engage à utiliser Ascently conformément aux lois et règlements en vigueur.

Il garantit disposer de tous les droits nécessaires sur les documents, fichiers et données qu'il dépose sur la plateforme.

Le Client demeure seul responsable :

- du contenu des documents transmis ;
- de leur licéité ;
- de leur exactitude ;
- de leur mise à jour ;
- des autorisations éventuellement nécessaires.

Le Client s'interdit notamment d'utiliser Ascently afin de :

- diffuser un contenu illicite ;
- porter atteinte aux droits de tiers ;
- transmettre des contenus malveillants ;
- contourner les mesures de sécurité du service ;
- porter atteinte au fonctionnement de la plateforme.

Le Client est seul responsable de la conservation de ses identifiants et de toutes les opérations réalisées depuis son compte.

Article 12 — Utilisation d'intelligences artificielles et de logiciels tiers

Ascently est un outil permettant notamment de préparer des documents avant leur utilisation au sein de services tiers.

Le Client demeure entièrement libre du choix des solutions externes auxquelles il décide de transmettre ses documents.

Le Client est seul responsable des documents qu'il choisit de transmettre à :

- une intelligence artificielle tierce ;
- un modèle d'intelligence artificielle générative ;
- un logiciel tiers ;
- une plateforme cloud ;
- une API externe ;
- ou tout autre service indépendant d'Ascently.

SAS Geekie n'exerce aucun contrôle sur les traitements réalisés par ces services tiers.

En conséquence, SAS Geekie ne saurait être tenue responsable :

- des conditions d'utilisation de ces services ;
- des traitements réalisés par ces derniers ;
- des éventuelles conservations de données ;

- des politiques de confidentialité appliquées ;
- des résultats générés ;
- des décisions prises automatiquement ;
- des déductions pouvant être réalisées à partir des informations transmises.

Il appartient exclusivement au Client de vérifier que les services tiers utilisés répondent à ses exigences réglementaires, contractuelles, déontologiques ou internes.

Le Client demeure seul responsable du respect des obligations lui incombant, notamment en matière de confidentialité, de protection des données personnelles, de secret professionnel, de secret des affaires ou de toute autre obligation légale applicable.

Article 13 — Disponibilité du service

SAS Geekie met en œuvre tous les moyens raisonnables afin d'assurer une disponibilité optimale du service.

Toutefois, aucune disponibilité permanente ne peut être garantie.

Des interruptions pourront notamment intervenir :

- pour assurer la maintenance ;
- pour déployer des mises à jour ;
- en raison d'incidents techniques ;
- en raison d'événements indépendants de la volonté de SAS Geekie.

Dans la mesure du possible, les opérations de maintenance programmées feront l'objet d'une information préalable.

Aucune interruption temporaire ne pourra donner lieu à indemnisation, sauf disposition légale contraire.

Article 14 — Sécurité des données

SAS Geekie met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin d'assurer un niveau de sécurité adapté aux risques.

Ces mesures comprennent notamment :

- le chiffrement des données lorsqu'il est applicable ;
- la sécurisation des communications ;
- des mécanismes d'authentification ;
- des sauvegardes techniques lorsque nécessaires ;
- des procédures destinées à limiter les accès aux seules personnes habilitées.

Le Client reconnaît toutefois qu'aucun système informatique ne peut garantir une sécurité absolue.

Il appartient également au Client de mettre en œuvre les mesures de sécurité relevant de sa propre responsabilité.

Article 15 — Protection des données personnelles

Les traitements de données personnelles réalisés dans le cadre d'Ascently sont décrits dans la Politique de confidentialité accessible sur le site.

SAS Geekie agit conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) ainsi qu'à la législation française applicable.

Les documents importés par le Client demeurent sa propriété exclusive.

SAS Geekie n'utilise pas les documents déposés sur la plateforme pour entraîner des modèles d'intelligence artificielle, développer des modèles statistiques ou exploiter commercialement les contenus confiés par les Clients.

Les données sont traitées uniquement pour permettre l'exécution du service demandé.

Le Client peut demander à tout moment la suppression de ses données, sous réserve des obligations légales imposant leur conservation.

Les documents sont automatiquement supprimés dans un délai maximal de trente (30) jours suivant la résiliation de l'abonnement, sauf demande de suppression anticipée.

Les factures et données comptables sont conservées pendant les durées prévues par la réglementation applicable.

Article 16 — Propriété intellectuelle

La plateforme Ascently, son architecture, ses développements logiciels, ses interfaces, ses bases de données, son design, sa documentation, son identité visuelle, ses contenus ainsi que l'ensemble des éléments composant le service sont protégés par les dispositions relatives à la propriété intellectuelle.

Ils demeurent la propriété exclusive de SAS Geekie.

La souscription à un abonnement n'emporte aucun transfert de propriété intellectuelle.

Le Client bénéficie uniquement d'un droit personnel, non exclusif, non cessible et non transférable d'utilisation du service pendant la durée de son abonnement.

Toute reproduction, diffusion, adaptation, décompilation, extraction ou exploitation non autorisée est interdite.

Le Client demeure propriétaire des documents, fichiers, données et contenus qu'il dépose sur la plateforme.

Article 17 — Responsabilité de SAS Geekie

SAS Geekie est tenue d'une obligation générale de moyens dans l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente.

Elle met en œuvre toutes les diligences raisonnables afin d'assurer le bon fonctionnement, la sécurité et l'amélioration continue de la plateforme Ascently, sans garantir l'absence totale d'anomalies, d'interruptions ou d'erreurs.

SAS Geekie garantit exclusivement le bon fonctionnement des fonctionnalités développées et exploitées dans le cadre de la plateforme Ascently.

En revanche, SAS Geekie ne garantit notamment pas :

- le fonctionnement des services tiers ;
- la disponibilité des plateformes externes ;
- les performances des modèles d'intelligence artificielle utilisés par le Client ;

- l'exactitude, la pertinence ou l'exhaustivité des résultats produits par une intelligence artificielle ;
- la capacité d'une intelligence artificielle ou d'un logiciel tiers à ne pas déduire certaines informations malgré le masquage réalisé ;
- la conformité réglementaire des services tiers utilisés par le Client.

Le Client reconnaît que le masquage des données constitue une mesure de réduction des risques et non une garantie absolue d'anonymisation ou d'impossibilité de réidentification.

En conséquence, SAS Geekie ne saurait être tenue responsable des conséquences résultant :

- des traitements réalisés par une intelligence artificielle tierce ;
- des traitements réalisés par un logiciel tiers ;
- des décisions prises sur la base des résultats générés par ces outils ;
- de la conservation éventuelle des données par ces services ;
- d'une violation des conditions d'utilisation d'un fournisseur tiers ;
- d'une erreur de configuration ou d'utilisation imputable au Client.

Le Client demeure seul responsable des décisions prises à partir des traitements réalisés grâce à Ascently.

Article 18 — Limitation de responsabilité

Dans toute la mesure permise par la législation applicable, la responsabilité totale de SAS Geekie, toutes causes confondues, est expressément limitée au montant total effectivement payé par le Client au titre de son abonnement et de ses achats de crédits au cours des douze (12) mois précédant le fait générateur du dommage.

En aucun cas, SAS Geekie ne pourra être tenue responsable des dommages indirects, notamment :

- perte de chiffre d'affaires ;
- perte d'exploitation ;
- perte de clientèle ;
- perte d'image ;
- perte de chance ;
- perte de bénéfices ;
- perte de données imputable au Client ;
- interruption d'activité ;
- manque à gagner ;
- préjudice commercial.

Cette limitation ne s'applique pas en cas de faute lourde, de faute dolosive ou lorsque la loi interdit une telle limitation.

Article 19 — Garantie légale applicable aux consommateurs

Lorsque le Client agit en qualité de consommateur, il bénéficie des garanties légales prévues par le Code de la consommation et le Code civil, notamment de la garantie légale de conformité applicable aux contenus et services numériques.

SAS Geekie répond des défauts de conformité dans les conditions prévues par les articles L.224-25-12 et suivants du Code de la consommation.

Le consommateur peut exercer les droits prévus par ces dispositions dans les conditions légales applicables.

Les présentes CGV ne limitent en aucun cas les droits impératifs reconnus aux consommateurs par la législation française.

Article 20 — Version bêta et évolution du service

Certaines fonctionnalités d'Ascently peuvent être proposées en version bêta, expérimentale ou en accès anticipé.

Ces fonctionnalités sont fournies afin de permettre leur évaluation et leur amélioration.

Le Client reconnaît qu'elles peuvent notamment :

- évoluer ;
- être modifiées ;
- être suspendues ;
- être retirées ;
- présenter des limitations temporaires ;
- comporter des anomalies.

Aucune garantie particulière n'est accordée sur les fonctionnalités identifiées comme étant en version bêta.

SAS Geekie pourra faire évoluer librement la plateforme afin :

- d'améliorer la sécurité ;
- d'ajouter de nouvelles fonctionnalités ;
- de supprimer des fonctionnalités obsolètes ;
- d'assurer la compatibilité avec les évolutions techniques ou réglementaires.

Ces évolutions ne constituent pas une modification substantielle du contrat dès lors qu'elles ne privent pas le Client des fonctionnalités essentielles correspondant à son abonnement.

Article 21 — Évolution des offres et des tarifs

SAS Geekie se réserve le droit de modifier à tout moment :

- ses offres commerciales ;
- ses abonnements ;
- ses fonctionnalités ;
- son système de crédits ;
- ses tarifs.

Les modifications tarifaires ne s'appliquent pas rétroactivement.

En cas d'augmentation du prix d'un abonnement, le Client sera informé dans un délai raisonnable avant son entrée en vigueur.

Le Client pourra résilier son abonnement avant l'application des nouveaux tarifs s'il ne souhaite pas les accepter.

Le maintien de l'abonnement après l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs vaut acceptation de ceux-ci.

Article 22 — Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable de l'inexécution de ses obligations lorsqu'elle résulte d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence française.

Sont notamment susceptibles de constituer un cas de force majeure :

- catastrophe naturelle ;
- incendie ;
- pandémie ;
- guerre ;
- acte de terrorisme ;
- cyberattaque généralisée ;
- panne massive d'Internet ;
- défaillance majeure d'un fournisseur d'infrastructure indispensable ;
- décision administrative empêchant l'exécution du contrat.

Les obligations affectées sont suspendues pendant toute la durée de l'événement.

Article 23 — Modification des Conditions Générales de Vente

Les présentes Conditions Générales de Vente peuvent être modifiées à tout moment afin de tenir compte :

- des évolutions légales ou réglementaires ;
- des évolutions techniques ;
- des évolutions du service ;
- des évolutions commerciales.

La version applicable est celle en vigueur à la date de la commande ou du renouvellement de l'abonnement.

En cas de modification substantielle, les Clients seront informés par tout moyen approprié.

Article 24 — Nullité partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGV étaient déclarées nulles, inapplicables ou réputées non écrites par une décision de justice devenue définitive, les autres dispositions conserveraient leur pleine validité.

Les parties conviennent alors de remplacer la clause concernée par une disposition juridiquement valable se rapprochant le plus possible de l'intention initiale.

Article 25 — Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. En cas de traduction, seule la version française fait foi.

En cas de litige relatif à l'interprétation, la validité, l'exécution ou la résiliation des présentes Conditions Générales de Vente, les parties s'engagent à rechercher préalablement une solution amiable.

À défaut d'accord amiable :

- Pour les Clients professionnels, compétence expresse est attribuée au Tribunal de commerce de Caen, y compris en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie, de référé ou de procédure d'urgence, sauf disposition légale impérative contraire.
- Pour les Clients consommateurs, les règles de compétence territoriale prévues par le Code de la consommation et le Code de procédure civile demeurent applicables.

Article 26 — Règlement des litiges

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire.

Le Client consommateur est informé qu'il peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation conformément aux articles L.611-1 et suivants du Code de la consommation. Les coordonnées du médiateur compétent seront communiquées sur le site internet de SAS Geekie ou sur simple demande.

À défaut d'accord amiable :

- pour les Clients consommateurs, les règles de compétence prévues par le Code de la consommation et le Code de procédure civile s'appliquent ;
- pour les Clients professionnels, tout litige relatif à l'interprétation, la validité, l'exécution ou la résiliation des présentes CGV relève de la compétence exclusive des tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Caen, sauf disposition légale impérative contraire.

Article 27 — Contact

Pour toute question relative aux présentes Conditions Générales de Vente, le Client peut contacter SAS Geekie :

SAS Geekie — 4 rue de la Gare, 14000 Caen, France

Courriel : support@ascently.ai

Annexes

Les documents suivants font partie intégrante des présentes Conditions Générales de Vente :

- **Annexe 1** — Description des abonnements, des crédits et des fonctionnalités ;
- **Annexe 2** — Accord de Niveau de Service (Service Level Agreement – SLA) ;
- **Annexe 3** — Accord relatif au traitement des données à caractère personnel (Data Processing Agreement – DPA).

Annexe 3 — Accord relatif au traitement des données à caractère personnel (DPA)

Ascently

Version 1.0 — 30 juillet 2026

Annexe aux Conditions Générales de Vente de la SAS Geekie

Préambule

La présente annexe fait partie intégrante des Conditions Générales de Vente de la plateforme Ascently éditée par SAS Geekie.

Elle définit les engagements des parties relatifs au traitement des données à caractère personnel conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), à la loi Informatique et Libertés modifiée ainsi qu'à toute réglementation applicable en matière de protection des données.

Article 1 — Objet

La présente annexe a pour objet de définir les conditions dans lesquelles SAS Geekie traite des données à caractère personnel pour le compte de ses Clients dans le cadre de l'utilisation de la plateforme Ascently.

Les dispositions de cette annexe s'appliquent exclusivement lorsque le Client confie à Ascently des documents contenant des données à caractère personnel.

Article 2 — Rôle des parties

Dans le cadre des traitements réalisés via Ascently :

- le Client agit en qualité de Responsable de traitement au sens de l'article 4 du RGPD ;
- SAS Geekie agit en qualité de Sous-traitant, exclusivement pour les opérations nécessaires à la fourniture du service.

Le Client détermine seul :

- les finalités des traitements ;
- les catégories de données transmises ;
- les personnes concernées ;
- les destinataires des documents ;
- les durées de conservation qu'il applique dans sa propre organisation.

SAS Geekie n'agit jamais en qualité de Responsable de traitement pour les données confiées par le Client, sauf lorsqu'elle traite ses propres données administratives (facturation, support, relation commerciale, etc.).

Article 3 — Nature des traitements

Les traitements réalisés par Ascently peuvent notamment comprendre :

- la réception de documents ;
- leur traitement automatisé ;
- le masquage ou la pseudonymisation des données ;
- la restauration des données lorsque cette fonctionnalité est utilisée ;
- la génération d'une version anonymisée ;
- la suppression des données selon les règles de conservation prévues aux CGV.

Les traitements sont réalisés exclusivement afin de fournir les services souscrits par le Client.

Article 4 — Catégories de données

Les documents confiés à Ascently peuvent contenir, selon les usages du Client :

- des données d'identification ;
- des coordonnées ;
- des informations professionnelles ;
- des informations financières ;
- des documents administratifs ;
- des documents juridiques ;
- des documents médicaux lorsque le Client choisit de les traiter ;
- ou toute autre donnée intégrée par le Client.

Le Client demeure seul responsable du choix des données qu'il transmet.

Article 5 — Catégories de personnes concernées

Les données traitées peuvent concerner notamment :

- les salariés ;
- les candidats ;
- les clients ;
- les fournisseurs ;
- les partenaires ;
- les usagers ;
- les administrés ;
- les patients ;
- les adhérents ;
- ou toute autre personne dont les données figurent dans les documents transmis.

Article 6 — Durée du traitement

Les données sont traitées pendant la durée strictement nécessaire à l'exécution des traitements demandés par le Client.

Sauf demande de suppression immédiate, les documents sont conservés pendant une durée maximale de trente (30) jours après la résiliation de l'abonnement afin de permettre leur récupération.

À l'issue de cette période, les données sont supprimées de manière sécurisée, sauf obligation légale contraire.

Les données relatives à la facturation et aux obligations comptables sont conservées pendant les durées prévues par la réglementation applicable.

Article 7 — Obligations de SAS Geekie

SAS Geekie s'engage à :

- traiter les données uniquement sur instruction documentée du Client ;
- ne pas utiliser les données pour son propre compte ;
- ne pas vendre, louer ou céder les données du Client ;
- ne pas entraîner de modèles d'intelligence artificielle avec les documents confiés ;
- ne pas exploiter les données à des fins commerciales, statistiques ou publicitaires ;
- assurer la confidentialité des traitements ;
- mettre en œuvre les mesures de sécurité appropriées ;
- informer le Client de toute violation de données dans les conditions prévues par le RGPD.

Article 8 — Confidentialité

Les personnes habilitées à intervenir pour le compte de SAS Geekie sont soumises à une obligation contractuelle de confidentialité.

Elles ne peuvent accéder aux informations que dans la stricte mesure nécessaire à l'exécution de leurs missions.

SAS Geekie veille à sensibiliser ses collaborateurs aux exigences du RGPD et aux bonnes pratiques en matière de sécurité des données.

Article 9 — Mesures techniques et organisationnelles

SAS Geekie met en œuvre des mesures de sécurité adaptées aux risques, comprenant notamment :

- le chiffrement des données AES-256 lorsqu'il est applicable ;
- le chiffrement des communications entre le Client et la plateforme ;
- des mécanismes d'authentification sécurisés ;
- une gestion des droits d'accès selon le principe du moindre privilège ;
- la journalisation des événements techniques ;
- des procédures de surveillance de la plateforme ;
- des mises à jour régulières des composants logiciels ;
- des sauvegardes techniques de l'infrastructure.

Ces mesures peuvent évoluer afin de tenir compte de l'état de l'art et des évolutions technologiques.

Article 10 — Architecture de sécurité

La plateforme Ascently est conçue selon un principe de confidentialité dès la conception (Privacy by Design).

Les documents confiés par les Clients sont protégés par un chiffrement fort.

Compte tenu de cette architecture :

- les équipes de SAS Geekie n'accèdent pas au contenu des documents dans le cadre normal de l'exploitation de la plateforme ;
- SAS Geekie n'est pas en mesure de consulter librement les documents confiés ;
- SAS Geekie ne peut pas reconstituer un document supprimé lorsque celui-ci n'est plus disponible sur la plateforme.

Le Client demeure responsable de conserver une copie de ses documents originaux ainsi que des documents anonymisés générés par Ascently.

Article 11 — Sous-traitants ultérieurs

SAS Geekie peut recourir à des sous-traitants pour assurer certaines prestations techniques nécessaires au fonctionnement du service, notamment :

- l'hébergement ;
- la surveillance de l'infrastructure ;
- les sauvegardes techniques ;
- la distribution des courriers électroniques ;
- les services de paiement ;
- les outils de supervision.

SAS Geekie veille à sélectionner des prestataires présentant des garanties suffisantes en matière de sécurité et de protection des données.

Lorsque la réglementation l'exige, ces sous-traitants sont liés par des engagements contractuels conformes au RGPD.

Article 12 — Assistance au Responsable de traitement

Dans la mesure du raisonnablement possible et compte tenu de la nature des traitements réalisés, SAS Geekie assiste le Client afin de lui permettre de répondre à ses obligations légales, notamment concernant :

- l'exercice des droits des personnes concernées ;
- la sécurité des traitements ;
- les analyses d'impact (AIPD) lorsque cela est pertinent ;
- la gestion des violations de données.

Cette assistance pourra, selon les cas, faire l'objet d'une prestation complémentaire.

Article 13 — Notification des violations de données

En cas de violation de données à caractère personnel affectant les traitements réalisés pour le compte du Client et dont SAS Geekie a connaissance, celle-ci informe le Client dans les meilleurs délais après en avoir eu connaissance.

La notification comprend, dans la mesure des informations disponibles :

- la nature de l'incident ;
- les catégories de données concernées ;
- les conséquences connues ou probables ;
- les mesures correctrices mises en œuvre ou envisagées.

Article 14 — Droits des personnes concernées

Le Client demeure responsable du traitement des demandes d'exercice des droits prévus par le RGPD.

Lorsque SAS Geekie reçoit directement une demande concernant des données traitées pour le compte d'un Client, elle la transmet au Client dans les meilleurs délais, sauf disposition légale contraire.

Article 15 — Audits

Le Client peut demander des informations raisonnables relatives aux mesures de sécurité mises en œuvre par SAS Geekie.

Lorsque la réglementation ou une obligation contractuelle le justifie, les parties peuvent convenir de la réalisation d'un audit de conformité, sous réserve :

- d'un préavis raisonnable ;
- du respect des obligations de confidentialité ;
- de ne pas perturber le fonctionnement normal de la plateforme ;
- de ne pas compromettre la sécurité des autres Clients.

Les frais d'audit sont, sauf accord contraire, supportés par le Client.

Article 16 — Transferts internationaux de données

SAS Geekie veille, dans la mesure du possible, à privilégier des prestataires offrant un niveau de protection conforme aux exigences du RGPD.

Lorsque des transferts de données vers un pays situé en dehors de l'Espace économique européen sont nécessaires, ils sont réalisés conformément aux mécanismes prévus par le RGPD, notamment :

- une décision d'adéquation de la Commission européenne ;
- des clauses contractuelles types (SCC) ;
- ou tout autre mécanisme reconnu par la réglementation applicable.

Le Client est informé que les services tiers d'intelligence artificielle qu'il choisit d'utiliser peuvent être soumis à leurs propres règles de transfert de données. SAS Geekie n'intervient pas dans ces traitements et ne peut être tenue responsable des transferts réalisés directement par ces services tiers à l'initiative du Client.

Article 17 — Coopération et évolution réglementaire

Les parties s'engagent à coopérer de bonne foi afin d'assurer le respect de leurs obligations respectives en matière de protection des données.

En cas d'évolution de la réglementation applicable ou des recommandations des autorités compétentes, SAS Geekie pourra modifier la présente annexe afin de maintenir un niveau de conformité adapté. Toute modification substantielle sera portée à la connaissance du Client dans des conditions raisonnables.

Annexe 2 — Accord de Niveau de Service (SLA)

Ascently

Version 1.0 — 30 juillet 2026

Annexe aux Conditions Générales de Vente de la SAS Geekie

Préambule

La présente Annexe complète les Conditions Générales de Vente d'Ascently et définit les engagements de qualité de service de SAS Geekie concernant la disponibilité de la plateforme, la maintenance, le support technique, la sécurité et la confidentialité des traitements.

Le présent SLA constitue une obligation de moyens et non une obligation de résultat.

Article 1 — Objet

Le présent Accord de Niveau de Service (SLA) définit les engagements de SAS Geekie relatifs :

- à la disponibilité de la plateforme Ascently ;
- aux opérations de maintenance ;
- au support technique ;
- à la sécurité des traitements ;
- à la confidentialité des données confiées par les Clients.

Article 2 — Périmètre

Le présent SLA couvre exclusivement les services exploités directement par SAS Geekie dans le cadre de la plateforme Ascently.

Il ne couvre notamment pas :

- les services d'intelligence artificielle tiers (ChatGPT, Claude, Gemini, Mistral, Copilot ou tout autre fournisseur) ;
- les logiciels tiers utilisés par le Client ;
- les API externes ;
- les services d'hébergement ou d'infrastructure opérés par des prestataires indépendants ;
- les fournisseurs d'accès à Internet ;
- les services de paiement ;
- les interruptions ou dysfonctionnements imputables au matériel, au réseau ou à l'environnement informatique du Client.

Article 3 — Disponibilité de la plateforme

SAS Geekie met en œuvre tous les moyens techniques, humains et organisationnels raisonnables afin d'assurer un fonctionnement continu de la plateforme.

L'objectif est de rendre le service accessible vingt-quatre heures sur vingt-quatre (24 h/24) et sept jours sur sept (7 j/7), sous réserve :

- des opérations de maintenance ;
- des mises à jour de sécurité ;
- des interruptions liées à des prestataires tiers ;
- des cas de force majeure ;
- ou de tout événement échappant raisonnablement au contrôle de SAS Geekie.

Compte tenu de la nature des services numériques, SAS Geekie ne garantit pas une disponibilité ininterrompue ou exempte de toute anomalie.

Les interruptions temporaires nécessaires au maintien de la sécurité, de la stabilité ou de l'évolution de la plateforme ne constituent pas un manquement contractuel et n'ouvrent droit à aucune indemnisation.

Article 4 — Maintenance

Afin d'assurer la sécurité, les performances et l'évolution de la plateforme, SAS Geekie réalise régulièrement des opérations de maintenance pouvant entraîner une indisponibilité temporaire de tout ou partie du service.

Ces opérations peuvent être :

- préventives ;
- correctives ;
- évolutives ;
- ou destinées à répondre à une exigence de sécurité.

Dans la mesure du possible, les opérations de maintenance planifiées sont effectuées en dehors des périodes de forte utilisation et font l'objet d'une information préalable lorsque cela est raisonnablement possible.

En cas d'urgence de sécurité ou de risque affectant l'intégrité de la plateforme, SAS Geekie pourra procéder à une maintenance immédiate sans préavis.

Article 5 — Mises à jour

Ascently fait l'objet d'un processus d'amélioration continue.

SAS Geekie peut déployer à tout moment des mises à jour destinées notamment à :

- corriger des anomalies ;
- améliorer les performances ;
- renforcer la sécurité ;
- adapter la plateforme aux évolutions réglementaires ;
- faire évoluer les fonctionnalités proposées.

Le Client bénéficie automatiquement des mises à jour incluses dans son abonnement.

Certaines fonctionnalités peuvent évoluer, être remplacées ou supprimées lorsqu'elles deviennent obsolètes ou incompatibles avec les évolutions techniques de la plateforme.

Article 6 — Sauvegarde des données

La vocation première d'Ascently est de permettre le traitement temporaire de documents afin de protéger les données sensibles avant leur utilisation auprès de services tiers.

La plateforme n'a pas vocation à constituer un service d'archivage ou de sauvegarde documentaire.

Les documents déposés sur la plateforme sont traités de manière sécurisée puis supprimés conformément aux règles de conservation prévues dans les Conditions Générales de Vente.

Le Client demeure seul responsable de la conservation :

- de ses documents d'origine ;
- de ses documents anonymisés ;
- de toute version intermédiaire qu'il souhaite conserver.

SAS Geekie met en œuvre des mécanismes de sauvegarde destinés à assurer la continuité technique de la plateforme et de son infrastructure.

Toutefois, en raison du chiffrement des données et de l'architecture de sécurité mise en œuvre, SAS Geekie n'est pas en mesure de garantir la restauration d'un document perdu, supprimé ou altéré.

En conséquence, SAS Geekie ne pourra être tenue responsable de la perte de documents, de fichiers ou de données appartenant au Client.

Article 7 — Support technique

Le support technique est accessible :

- par courrier électronique ;
- via le système d'assistance intégré à la plateforme lorsqu'il est disponible.

Les demandes sont traitées pendant les jours ouvrés.

Les horaires habituels de support sont : du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 18 h 00 (heure de Paris), hors jours fériés.

Les délais de réponse peuvent varier selon la nature et la complexité de la demande.

SAS Geekie s'engage à mettre en œuvre tous les moyens raisonnables afin d'apporter une réponse dans les meilleurs délais.

Article 8 — Gestion des incidents

Les incidents sont traités en fonction de leur niveau de criticité et de leur impact sur le fonctionnement de la plateforme.

La priorité est donnée aux incidents affectant :

- la sécurité ;
- la disponibilité générale du service ;
- les fonctionnalités essentielles.

Les demandes d'assistance portant sur l'utilisation de la plateforme ou des fonctionnalités font l'objet d'un traitement dans un délai raisonnable selon leur niveau de complexité.

Article 9 — Exclusions

Le présent SLA ne s'applique pas lorsque les difficultés rencontrées résultent notamment :

- d'une mauvaise utilisation du service ;
- d'une erreur de manipulation ;
- d'un logiciel tiers ;
- d'un navigateur non compatible ;
- d'une connexion Internet défaillante ;
- d'un équipement informatique du Client ;
- d'un fournisseur de services tiers ;
- d'une interruption des services d'intelligence artificielle utilisés par le Client ;
- d'un cas de force majeure.

Article 10 — Évolution de la plateforme

Le Client reconnaît qu'Ascently est un logiciel en constante évolution.

SAS Geekie peut modifier la plateforme afin notamment :

- d'améliorer son ergonomie ;
- de renforcer sa sécurité ;
- d'ajouter ou de retirer certaines fonctionnalités ;
- d'adapter le service aux évolutions technologiques ou réglementaires.

Ces évolutions ne constituent pas une inexécution contractuelle dès lors qu'elles ne remettent pas en cause les fonctionnalités essentielles correspondant à l'abonnement souscrit.

Article 11 — Limitation des engagements

Le présent SLA définit des objectifs de qualité de service.

Il ne constitue pas une garantie de disponibilité permanente ni un engagement de résultat.

Sauf disposition légale impérative contraire ou faute lourde de SAS Geekie, aucun incident, interruption temporaire, opération de maintenance ou évolution de la plateforme ne pourra donner lieu à une indemnisation automatique, à des pénalités contractuelles ou à un remboursement.

Article 12 — Sécurité de la plateforme

SAS Geekie met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles destinées à assurer un niveau de sécurité adapté aux risques.

Ces mesures comprennent notamment :

- le chiffrement des communications ;
- la sécurisation des accès ;
- la journalisation des événements de sécurité ;
- la surveillance de l'infrastructure ;
- la mise à jour régulière des composants logiciels.

Les données traitées au sein de la plateforme sont protégées par un chiffrement AES-256, reconnu comme un standard élevé de sécurité.

Malgré ces mesures, aucun système informatique ne peut garantir une sécurité absolue.

Article 13 — Engagement de confidentialité des traitements

La confidentialité des informations confiées par les Clients constitue un principe fondamental du fonctionnement d'Ascently.

Les documents et données traités au sein de la plateforme sont protégés par un chiffrement AES-256, de sorte que leur contenu n'est pas accessible en clair aux équipes de SAS Geekie dans le cadre de l'exploitation normale du service.

En conséquence, SAS Geekie n'accède pas au contenu des documents déposés par les Clients et ne procède à aucune consultation de ces contenus dans le cadre de l'utilisation courante de la plateforme.

SAS Geekie n'utilise jamais les documents, fichiers ou données confiés par les Clients :

- pour entraîner un modèle d'intelligence artificielle ;
- pour développer un modèle statistique ;
- pour réaliser des analyses commerciales ;
- ou pour toute autre finalité étrangère à l'exécution du service.

Les traitements réalisés par Ascently ont pour seule finalité de fournir les fonctionnalités souscrites par le Client.

Les collaborateurs de SAS Geekie susceptibles d'intervenir sur l'exploitation technique de la plateforme sont soumis à une obligation stricte de confidentialité.

Le Client reconnaît toutefois que, compte tenu du chiffrement des données et de l'architecture de sécurité retenue, SAS Geekie n'est pas en mesure de récupérer, restaurer ou reconstituer un document perdu lorsque celui-ci n'est plus disponible sur la plateforme.

Il appartient donc au Client de conserver ses propres copies des documents originaux ainsi que des documents anonymisés générés par Ascently.

Annexe 1 — Description des abonnements, des crédits et des fonctionnalités

Ascently

Version applicable au 30 juillet 2026

Annexe aux Conditions Générales de Vente de la SAS Geekie

Préambule

La présente annexe fait partie intégrante des Conditions Générales de Vente de la société SAS Geekie.

Elle décrit les différents abonnements, les modalités d'utilisation des crédits, ainsi que les fonctionnalités proposées par la plateforme Ascently.

Cette annexe a vocation à évoluer afin de tenir compte des évolutions techniques, commerciales et fonctionnelles de la plateforme, sans qu'il soit nécessaire de modifier les Conditions Générales de Vente.

En cas de contradiction entre les Conditions Générales de Vente et la présente annexe, les dispositions des Conditions Générales de Vente prévalent.

1. Les abonnements

Ascently est commercialisé sous la forme d'abonnements permettant d'accéder à la plateforme et à un ensemble de fonctionnalités.

Les caractéristiques de chaque abonnement sont précisées sur le site internet de la plateforme et peuvent notamment varier selon :

- le nombre d'utilisateurs autorisés ;
- les volumes de traitement inclus ;
- les fonctionnalités disponibles ;
- les espaces de stockage ;
- les intégrations proposées ;
- le niveau de support ;
- les options de sécurité ;
- les services complémentaires.

Les abonnements sont accessibles aux professionnels et, selon les offres commercialisées, aux particuliers.

2. Les fonctionnalités

Selon l'abonnement souscrit, le Client peut notamment bénéficier de tout ou partie des fonctionnalités suivantes :

- import de documents ;
- import de fichiers texte ;
- import de documents bureautiques ;

- import de fichiers PDF ;
- masquage automatique des données ;
- masquage manuel ;
- restauration des données masquées ;
- gestion des dictionnaires de remplacement ;
- personnalisation des règles de masquage ;
- téléchargement des documents anonymisés ;
- historique des traitements ;
- journal des opérations ;
- gestion de plusieurs espaces de travail ;
- gestion des utilisateurs ;
- gestion des droits d'accès ;
- statistiques d'utilisation ;
- tableaux de bord ;
- API ;
- intégrations avec des services tiers ;
- connecteurs vers des outils d'intelligence artificielle ;
- export des données ;
- support client.

Cette liste est donnée à titre indicatif et peut évoluer.

3. Les crédits

Certaines opérations réalisées sur la plateforme nécessitent la consommation de crédits.

Les crédits permettent notamment d'effectuer des traitements automatisés proposés par Ascently.

Chaque opération consomme un nombre de crédits déterminé selon les règles tarifaires en vigueur.

Le coût d'un traitement peut notamment dépendre :

- du type de document ;
- du nombre de pages ;
- du volume de texte ;
- des fonctionnalités utilisées ;
- des traitements demandés ;
- des options sélectionnées ;
- des ressources informatiques effectivement mobilisées pour réaliser le traitement.

Les règles de consommation des crédits sont consultables depuis l'espace client.

Le nombre de crédits affiché lors ou immédiatement après un traitement constitue une estimation provisoire destinée à informer le Client de sa consommation.

En raison des mécanismes techniques de traitement, de consolidation des données d'usage et de facturation, la consommation définitive des crédits peut faire l'objet d'un recalcul et d'ajustements pendant une période pouvant aller jusqu'à la clôture du cycle de facturation concerné. La consommation définitive est arrêtée par

SAS Geekie à l'issue des opérations de consolidation et fait foi pour la facturation, le renouvellement des crédits et le solde du compte du Client.

Le Client reconnaît et accepte que son solde de crédits puisse être corrigé, à la hausse comme à la baisse, afin de tenir compte de la consommation réelle constatée. Ces ajustements ne constituent ni une erreur de facturation ni une modification unilatérale des tarifs, mais la régularisation de la consommation effectivement réalisée.

En cas d'anomalie technique, d'erreur de calcul, de dysfonctionnement informatique ou de découverte d'une consommation non prise en compte, SAS Geekie se réserve le droit de procéder à toute régularisation du nombre de crédits consommés, dans un délai maximal de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date du traitement concerné. Le Client en sera informé en cas de régularisation significative.

4. Tarification des crédits

Les crédits peuvent être acquis selon les modalités et les tarifs en vigueur au moment de la commande.

Les tarifs applicables sont ceux publiés sur la page « Tarifs » du site internet d'Ascently ou communiqués au Client lors de la souscription.

SAS Geekie peut notamment proposer :

- des achats unitaires de crédits ;
- des packs de crédits ;
- des crédits inclus dans certains abonnements ;
- des crédits offerts dans le cadre d'opérations commerciales ;
- des crédits promotionnels ou de démonstration.

Les crédits promotionnels ou offerts peuvent être soumis à des conditions particulières d'utilisation, notamment une durée de validité, un périmètre d'utilisation ou un volume maximal de consommation.

Les tarifs, les modalités d'achat, le conditionnement des crédits, ainsi que les éventuelles offres promotionnelles peuvent être modifiés à tout moment pour les commandes futures. Les modifications n'ont aucun effet rétroactif sur les crédits déjà acquis ou sur les abonnements en cours, sauf dans les conditions prévues par les Conditions Générales de Vente.

5. Validité des crédits

Les crédits sont attachés au compte du Client.

Ils ne peuvent pas :

- être cédés ;
- être revendus ;
- être échangés ;
- être convertis en espèces ;
- être remboursés, sauf disposition légale impérative.

Les crédits demeurent disponibles tant que l'abonnement est actif.

En cas de résiliation, les crédits non consommés deviennent définitivement inutilisables à l'issue du délai de conservation des données prévu par les Conditions Générales de Vente.

6. Évolution des abonnements

SAS Geekie peut créer à tout moment :

- de nouvelles offres ;
- de nouvelles options ;
- de nouveaux packs ;
- de nouveaux services.

Certaines fonctionnalités pourront être réservées à certaines catégories d'abonnement.

La suppression ou l'ajout de fonctionnalités ne constitue pas une modification des Conditions Générales de Vente.

7. Évolution des fonctionnalités

Dans une logique d'amélioration continue, SAS Geekie peut notamment :

- améliorer une fonctionnalité existante ;
- remplacer une fonctionnalité par une autre équivalente ;
- modifier l'interface utilisateur ;
- optimiser les performances ;
- renforcer la sécurité ;
- adapter la plateforme aux évolutions réglementaires ;
- supprimer une fonctionnalité devenue obsolète.

Ces évolutions peuvent intervenir sans préavis lorsqu'elles sont nécessaires à la sécurité ou au bon fonctionnement de la plateforme.

Lorsque les modifications sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'utilisation du service, les Clients sont informés dans un délai raisonnable.

8. Quotas

Selon le plan souscrit, des quotas peuvent être appliqués, notamment concernant :

- le nombre d'utilisateurs ;
- le nombre de documents ;
- le nombre de traitements ;
- le volume mensuel de crédits ;
- l'espace de stockage ;
- le nombre d'appels API ;
- les intégrations disponibles ;
- les exports ;
- les espaces de travail.

Les quotas applicables sont indiqués sur la page tarifaire de la plateforme.

En cas de dépassement, le Client pourra :

- acheter des crédits complémentaires ;

- souscrire un abonnement supérieur ;
- attendre le renouvellement de sa période d'abonnement lorsque cela est prévu.

9. Support

Le niveau de support dépend de l'offre souscrite.

Le support peut comprendre notamment :

- une assistance par courrier électronique ;
- un support via le chat intégré ;
- une base documentaire en ligne ;
- une foire aux questions (FAQ) ;
- des tutoriels ;
- des webinaires ;
- une assistance prioritaire pour certaines offres.

Les délais de réponse indiqués sur le site internet constituent des objectifs et non des engagements contractuels, sauf mention contraire dans un contrat spécifique.

10. Évolution de la présente annexe

La présente annexe peut être modifiée à tout moment afin de refléter l'évolution des offres commerciales et des fonctionnalités de la plateforme.

La version applicable est celle publiée sur le site internet d'Ascently à la date de la souscription ou du renouvellement de l'abonnement.

Les modifications n'ont pas d'effet rétroactif sur les prestations déjà exécutées.